

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger |
| Herausgeber: | Organisation des Suisses de l'étranger |
| Band: | 33 (2006) |
| Heft: | 5 |
| Artikel: | Politique/Votations : Au programme des votrations du 26 novembre |
| Autor: | Lenzin, René |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-912408 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au programme des votations du 26 novembre

1. Contribution aux nouveaux Etats membres de l'UE
2. Allocation pour enfants uniforme d'au moins 200 francs

La Suisse et l'UE viennent de conclure deux nouveaux accords dans le cadre du deuxième cycle de négociations bilatérales: l'extension de la libre circulation des personnes et le versement d'un montant d'un milliard de francs aux dix nouveaux Etats membres de l'Union. L'an passé, les dossiers de négociations proprement dits et l'extension de la libre circulation des personnes ont passé le test du référendum. Le peuple doit maintenant se prononcer sur le troisième volet. Avec l'appui des Démocrates Suisses et de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre, l'Union démocratique du centre a déposé contre ce milliard de cohésion un référendum qui a abouti.

Le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent verser cette contribution de soutien dans le cadre de la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Il ne s'agit toutefois pas de paiements au fonds de cohésion de l'UE, mais de contributions directes de la Suisse à des projets dans les Etats d'Europe de l'Est négociés bilatéralement. Au total, les paiements s'étaleront sur dix ans. Les deux départements appelés à fournir l'aide aux Etats d'Europe de l'Est devront compenser les dépenses supplémentaires en interne à raison de 60%, sans pour autant restreindre l'aide au développement des pays de l'hémisphère Sud. Les 40% restants seront prélevés sur le budget général de la Confédération.

Le prix de la voie bilatérale

L'UDC a demandé que le milliard soit financé sans toucher au budget général. En outre, le parti souhaitait que la loi n'oblige pas la Suisse à verser des contributions comparables en cas d'entrée dans l'UE de la Roumanie, de la Bulgarie et d'autres Etats. Suite au rejet de ces deux requêtes par le Parlement, l'UDC a déposé un référendum. Le Conseil national a approuvé la loi à 127 voix contre 53, le Conseil des Etats à 37 contre 1. Selon le Conseil fédéral et la majorité du Parlement, ces versements constituent le prix du bilatéralisme: la Suisse profite de l'ouverture

Suite page 15

Résultats des votations du 24 septembre

1. Oui aux nouvelles lois sur les étrangers et sur l'asile
2. Non à l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS»

La Suisse peut définitivement moderniser son droit des étrangers. Le peuple a balayé le référendum de la coalition gauche-vert et clairement accepté le projet de loi du Conseil fédéral et du Parlement. Ce vote consacre un système à deux vitesses pour les étrangers: grâce aux accords bilatéraux, les citoyens de l'UE bénéficieront des mêmes droits que les Suisses, tandis que de l'extérieur, seules des personnes qualifiées pourront encore accéder au marché du travail suisse. L'intégration des étrangers présents en Suisse doit quant à elle être améliorée.

Le peuple a également approuvé un durcissement de la loi sur l'asile. Malgré le large soutien dont a bénéficié le comité référendaire, qui a presque exclusivement axé son combat sur la contestation de ces nouveaux textes, les deux lois – par ailleurs approuvées par tous les cantons – ont pratiquement remporté le même nombre de suffrages: la loi sur les étrangers a récolté 68% de oui, contre 67,8% pour celle sur l'asile. Les deux textes ont ainsi obtenu plus de 75% de votes favorables dans les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes intérieures, de Glaris, de Nidwald, d'Obwald, de Schwyz, de Thurgovie et de Zoug, tandis qu'en Suisse romande, le taux d'approbation dépasse tout juste 50% dans les cantons de Genève, du Jura et de Neuchâtel.

L'AVS privée des bénéfices de la Banque nationale

Les majorités du peuple et des cantons ont rejeté l'initiative populaire des socialistes, qui prévoyait le versement d'une partie des bénéfices de la Banque nationale à l'Assurance vieillesse et survivants: le non l'emporte avec 58,3% des voix. Seuls l'ont acceptée les cantons du Tessin (57,5%), de Bâle-Ville (53,6%) et de Genève (51,3%). A noter, avec 49,2% de oui, que le Jura l'a refusé de justesse. Le refus le plus net vient des cantons d'Appenzell Rhodes intérieures (74,9% de non), de Zoug (66,8%), de Glaris (66,5%), d'Appenzell Rhodes extérieures et de Thurgovie (tous deux 66,2%).

Commentaire

Cuisante défaite pour la gauche

Peu avant les votations, la gauche semblait encore convaincue que son initiative «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» pourrait rallier la majorité des votes. La chute n'en aura été que plus dure: trois votants sur cinq et 23 des 26 cantons l'ont rejetée. Une écrasante majorité s'est ainsi déclarée défavorable à une aventure dans laquelle aucun pays ne s'est encore jamais lancé: l'association des politiques monétaire et sociale. Bien que séduisante de prime abord, cette manne pour l'AVS ne constituait donc pas une solution durable pour la sécurité des rentes aux yeux du peuple, lequel ne souhaitait par ailleurs pas infliger à la Confédération et aux cantons des pertes de recettes annuelles de 1,5 milliards de francs. Cela dit, ce verdict sans appel ne permettra pas aux vainqueurs de se reposer longtemps sur leurs lauriers. En effet, d'ici quelques années, l'AVS sera frappée par une lacune de financement. Il s'agit donc de mettre en route rapidement une réforme susceptible de rallier la majorité du peuple et qui saura allier corrections des prestations et augmentation des recettes.

Mais la gauche essuie une défaite encore plus sèche pour ce qui est des révisions des lois sur l'asile et sur les étrangers. Même si ces textes n'ont pas échappé à certaines critiques émanant également des milieux bourgeois et que le nombre de demandes d'asile n'a jamais été aussi bas depuis des années, la majorité est convaincue que l'accès au droit d'asile requiert un durcissement supplémentaire. Ce résultat ne constitue par ailleurs pas une surprise, le peuple ayant, ces dernières années, toujours emboîté le pas du Conseil fédéral et du Parlement lors des votations sur la politique relative aux étrangers.

En acceptant la loi sur les étrangers, la Suisse a posé les jalons d'une politique d'immigration et d'intégration moderne. Il y a en revanche lieu de se demander si la loi révisée sur l'asile répondait vraiment aux exigences élevées de ses partisans. Car malgré ces durcissements, il restera certainement difficile de tenir éloignés de Suisse des hommes qui – loin de subir chez eux quelque forme de persécution que ce soit – partent dans les riches pays du nord, en quête d'une vie meilleure.

RENÉ LENZIN

Les vertus suisses telles que propreté, sécurité, ponctualité, fiabilité, si chères aux jeunes, n'ont-elles pas été perçues comme telles auparavant?

Au contraire, on les a même rejetées. La gauche les a décriées au prétexte de leur côté ringard et bourgeois, tandis que le centre était d'avis que ces acquis helvétiques coûteraient trop cher. Seule l'UDC restait partisane du patriotisme.

Une démocratie a-t-elle besoin de patriotisme?

Une démocratie repose sur la foi en la communauté, la loyauté et l'acceptation. Pourquoi sinon devrions-nous nous plier à une décision démocratique? La démocratie n'est donc pas envisageable sans patriotisme. Un précepte que la gauche et le centre ont – étonnamment – ignoré ou oublié pendant plusieurs années. Et ce n'est pas tout: la Suisse fut même rejetée et considérée comme un modèle dépassé. Beaucoup étaient en effet d'avis qu'un monde globalisé n'avait pas besoin d'identités nationales.

Quel rôle la question de l'UE a-t-il joué?

Un rôle décisif. Elle a divisé l'élite. Auparavant, politique et économie avaient toujours progressé main dans la main. Et cette séparation n'augurait rien de bon pour la propre perception du pays.

Précisément, on assiste maintenant à une forte poussée de patriotisme de la part des Secondos. Ces derniers ne devraient-ils pas plutôt avoir une attitude multiculturelle?

C'est le résultat d'un processus d'intégration réussi, qui débouche toujours sur un type d'identification exacerbée. On assiste au phénomène inverse dans les banlieues françaises, où des «sous-sociétés» sont nées d'immigrés non intégrés.

La tendance au nouveau patriotisme se ressent-elle à l'échelle mondiale?

Oui, l'Etat national en tant que modèle d'ordre primaire de la société mondialisée revit et prend une importance plus que symbolique. Les hommes s'identifient par le biais de leur Etat national. C'est une réaction à la mondialisation. En parallèle, la discussion autour de la démocratie s'intensifie.

Quelle est l'importance du sentiment national pour l'identité personnelle?

D'un point de vue politique, il est crucial. Dans une démocratie, l'absence de sentiment national patriotique conduit à une incapaci-

cité de gouverner et de réguler. Subjectivement parlant, l'importance du sentiment national varie.

Alors vous jugez l'évolution actuelle positive?

Absolument. Notre démocratie n'est pas envisageable sans un souverain qui ne se perçoive lui-même comme citoyen suisse.

Un Euroturbo perçoit-il les choses de la même façon?

Les Euroturbos ont oublié cette perception car ils ne voient que la primauté de l'économie et le marché comme principe de régulation.

En termes d'identification, l'Europe ne suffit-elle pas?

L'identité européenne repose soit sur le refus de nouvelles guerres, soit sur le christianisme, soit sur l'information. Or, seule l'information conviendrait comme dénominateur commun en vue d'une identité européenne.

Le patriotisme est aussi toujours une question de mesure. Quelle dose est supportable?

Cela dépend de la nature du patriotisme. Le patriotisme ethnique exclut les autres; il présente les mêmes dangers que celui qui s'inspire de la religion et véhicule le concept de l'élu. Deux tendances partout trop répandues. En revanche, il ne peut exister trop de patriotisme républicain ouvert, né d'un acte volontaire des citoyens d'un Etat.

Politiquement, le nouveau patriotisme influera-t-il sur les prochaines élections fédérales?

Très certainement. Il s'agit maintenant de savoir à quel point la gauche et le centre seront en mesure d'offrir à la Suisse des projets et des perspectives, ainsi que de se consacrer à leur propre pays. Formation, famille, transports, consensus et démocratie, tels pourraient être les thèmes abordés. Si le PS, le PRD et le PDC s'occupent de la Suisse et de ses institutions, l'UDC stagnera à un niveau élevé. De même, la politique européenne doit se fonder sur la souveraineté. Les hommes politiques européens doivent entrer en scène avec l'objectif de donner à l'Europe une dimension suisse. Alors le projet aboutira.

KURT IMHOF, 49 ans, est professeur en sciences de la presse et en sociologie à l'Université de Zurich, où il dirige le département de recherche Opinion publique et Société. Dессinateur en bâtiment et conducteur de travaux avant d'embrasser une carrière universitaire, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les médias, la communication et l'évolution sociale.

Suite de la page 11

des nouveaux marchés d'Europe centrale et orientale et doit de ce fait aussi contribuer au développement de ces régions. De même, ils mettent en garde contre le fait qu'un non de la Suisse pourrait mettre en péril la voie bilatérale. Autre question en suspens: la ratification de la participation de la Suisse à l'accord de Schengen. Sans compter les entretiens préalables concernant l'accord sur le marché de l'électricité et l'intérêt de la Suisse à négocier un accord de libre-échange sur les produits agricoles.

Au moins 200 francs par enfant

«Un enfant, une allocation», tel est le principe approuvé en mars dernier par le Parlement. Si le peuple lui emboîte le pas fin novembre, l'allocation mensuelle se montera, en Suisse, à 200 francs par enfant et 250 francs par jeune en formation au moins, quel que soit le taux d'occupation des parents. Font l'objet d'une exception les personnes exerçant une activité lucrative indépendante, qui ne tombent pas sous le coup de ce régime obligatoire appliquée à l'échelle nationale.

Les allocations sont actuellement du ressort des cantons. Elles varient ainsi, pour le premier enfant, de 154 francs dans le Jura à 260 francs en Valais. Dans 17 cantons, les parents reçoivent actuellement moins de 200 francs pour le premier enfant. Il s'agit toutefois de taux minimaux. Dans tous les cantons, aujourd'hui déjà, les allocations sont plus élevées à compter du deuxième ou troisième enfant, ainsi que pour les jeunes en formation. En outre, les employeurs sont libres d'octroyer des allocations plus élevées. Les employés fédéraux touchent ainsi 330 francs par mois pour le premier enfant.

Cette harmonisation engendrera un surcoût annuel de quelque 600 millions de francs, dont les trois quarts devront être supportés par l'économie, qui finance les allocations par le biais des contributions de l'employeur, raison pour laquelle l'Union suisse des arts et métiers et l'Union patronale ont déposé un référendum, avec le soutien du PRD et de l'UDC. Les syndicats, le PDC, le PS et les Verts se disent quant à eux favorables au projet. Ils jugent choquantes les disparités cantonales actuelles et considèrent l'augmentation des allocations pour enfants comme une pierre angulaire de la politique familiale. Le Conseil national s'est prononcé en faveur d'une allocation minimale uniforme à 106 voix contre 85, le Conseil des Etats à 23 contre 1. (RL).